



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Montmagny 2024-2031 suite à l'adoption du règlement 2024-115

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Mme Nancy Labrecque, que suite à la réception de l'avis de conformité de RECYC-QUÉBEC le 12 mars 2024, la MRC de Montmagny a adopté le règlement 2024-115 visant à adopter le Plan de gestion des matières résiduelles 2024-2031, lequel entrera officiellement en vigueur le 17 avril 2024.

Une copie du Plan de gestion des matières résiduelles a été transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec M. Daniel Samson, technicien en environnement, au 418 248-5985, poste 338.

Donné et signé à Montmagny, ce 12 avril 2024.

Nancy Labrecque, directrice générale et greffière-trésorière